

X - BEAUVOIR -sur-NIORT - Moulin de Rimbault

Rapport de M. l'Architecte des Bâtiments de France :

"Au point culminant à la cote d'altitude de quatre vingt huit mètres, se trouve le Moulin de Rimbault à mille cinquante mètres environ à l'Est, Sud-Est du centre de l'agglomération de Beauvoir-sur-Niort. Cet emplacement domine toute la plaine qui se situe à l'Ouest, au Sud-Ouest et au Sud de Beauvoir-sur-Niort, entre dix et quinze kilomètres. Cette plaine dont la cote moyenne est aux environs de cinquante mètres est une région de grande culture, principalement de céréales. De place en place, vers le Sud quelques bouquets d'arbres apportent une diversion à la plaine Beauvoir-sur-Niort se trouve entre la forêt de Chizé à l'Est et le bois de la Foye à l'Ouest et entre ces deux forêts existe un couloir très favorable à la création de moulins à vent. Sur la carte d'Etat Major au 50.000 ème - 1889, figure l'emplacement de deux moulins, celui de Rimbault et un autre situé en bordure de la route nationale à l'Ouest entre l'église et le passage à niveau."

"Le moulin de Rimbault fut construit en 1818 d'après une date figurant sur le linteau de la porte d'accès à l'intérieur côté Sud et fut démonté intentionnellement par son propriétaire, afin de ne pas payer de patente et impôts sur cet immeuble devenu inutile. Les ailes furent démontées ainsi que la toiture conique. Les voliges et les bras ont servi à la création d'un hangar situé à quelques mètres du moulin, hangar peu esthétique recouvert de tôles ondulées. Cependant le mécanisme intérieur du moulin est resté en place, roues dentées, meules, freins, etc Malheureusement les maçonneries côté Sud ont souffert des intempéries. Les moellons étaient vraisemblablement gélifs et se sont dégradés très rapidement. Démuné de toiture, l'arbre des ailes, planchers et mécanismes vont s'abimer très rapidement si une couverture même provisoire ne venait abriter ce qui reste encore à l'intérieur."

"Ce moulin n'a, à ma connaissance, aucune histoire, comme ceux du Mont des alouettes en Vendée, par exemple. Le Département des Deux-Sèvres a recensé sur son territoire environ cent cinquante moulins à vent. Actuellement, aucun n'a été conservé en état, partout les ailes ont disparu et bien souvent la toiture. Aucun n'a été transformé en logement et de ce fait tous les restes des moulins à vent du département des Deux-Sèvres sont appelés à disparaître très rapidement."

"Actuellement une campagne nationale pour la restauration des moulins est lancée par l'Association française des Amis des Moulins" dont le siège se trouve Musée des Arts et Traditions Populaires à Paris. Une Association locale "Les Amis du Moulin de Rimbault", sur la demande du Syndicat d'Initiatives s'est créée en février 1973 et sa déclaration a été publiée au Journal Officiel en date du 29 Mars 1973. Elle a pour but les mêmes directives que l'Association Française des Amis des Moulins : créer une animation culturelle et touristique avec restauration du moulin et comprenant divers ateliers de dessin, de peinture, de sculpture, de tissage, de couture, de photographie, qui sont en cours d'installation et d'aménagement dans la maison voisine, dépendant du moulin de Rimbault et qui servait d'habitation au meunier. Ce moulin appartient de père en fils à la famille ROYER, domiciliée à FRONTENAY-ROHAN

.....

"ROHAN et un bail pour une durée de vingt ans aurait été conclu entre le propriétaire actuel M. Louis ROYER et M. Bernard SURAULT, Président des Amis du Moulin de Rimbault. Cette Association qui désire remettre en état le moulin et même de le faire revivre a sollicité du Conseil Général des Deux-Sèvres une demande de subvention pour l'aider à réaliser le but qu'elle s'est proposé et je pense qu'il y a lieu de favoriser de telles initiatives qui désirent conserver les restes du Passé. L'Association a déjà consulté des entreprises susceptibles de remettre ce moulin en état et un premier devis aurait été fourni en 1973 s'élevant à 40 000 F environ pour la réfection de l'extérieur du moulin, les ailes les pales et la couverture. Il y a aussi les maçonneries, les parements extérieurs, la remise en place des pierres couronnant la tour et servant de plaque tournante de la toiture et du mécanisme. Il y a aussi la charpente et la couverture qui devraient pour conserver vraiment son caractère local, être réalisées en bardeaux de chataignier fendu."

"Si le moulin était protégé au titre des Sites, il serait possible en application d'instructions ministérielles prévoyant des crédits en vue de la conservation des sites classés et inscrits d'obtenir des participations de l'Etat et consécutivement du Conseil Général des Deux-Sèvres pour la reprise de maçonnerie, de réfection de la charpente, de la couverture et peut-être pour la remise en état des ailes et du mécanisme intérieur."

"Compte tenu de la campagne nationale pour la restauration des moulins, il semblerait que le moment soit bien choisi pour l'Association des Amis du Moulin de Rimbault, de solliciter le classement ou l'inscription au titre des Sites suivant la loi du 2 Mai 1930."

"Aussi, je propose à la Commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages de se pencher sur cette proposition et d'émettre un avis sur cette affaire, en tenant compte du site d'une part et de la bonne volonté et l'Association des Amis du Moulin de Rimbault de remettre en état cet édifice d'autre part."

La Commission considérant la campagne nationale en cours pour la sauvegarde des moulins et l'action menée par l'association "les Amis du Moulin de Rimbault" pour remettre l'édifice en état, émet un avis favorable pour qu'une mesure de protection soit engagée qui pourrait être le classement ou l'inscription au titre des Sites.

°

° °

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

le Président,

H. CHERIET